Inscription scolaire 2025-2026 écoles publiques

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

Cadre réservé à l'administration

Périmètre scolaire :	**Date de réception :**

❒ **Groupe Scolaire Julie Daubié** ❒ **Groupe Scolaire Anita Conti**
❒ **maternelle** ❒ **élémentaire**

Une fiche par enfant

Nom : …….. Prénom : ……..

Né(e) le : …/ … / …… à …… Sexe : □ Masculin □ Féminin

Adresse de l'enfant :……

Bât :…….. Appt : ……. Code Postal :……..... Ville : ……..……

N° Téléphone ***(obligatoire) :*** □ Fixe :……..…… □ Portable : ……..……..

Adresse e-mail : ……..

Si votre enfant est déjà scolarisé, merci de préciser l'école, la ville et le département :
……

Niveau de classe à la rentrée : …… Date de rentrée envisagée :……....

□ Classe monolingue □ Classe bilingue (français/breton)

□ Enfant du voyage □ Votre enfant bénéficie d'un PAI (projet d'accueil individualisé) en raison de soucis de santé nécessitant le suivi d'un protocole médical

Responsables légaux

Responsable légal 1 : père – mère – tuteur (entourer)	**Responsable légal 2 : père – mère – tuteur (entourer)**
Nom : ……	Nom : ……
Prénom : ……	Prénom : ……..
Adresse : ……	Adresse : ……
Code postal : ……Ville : ……..	Code postal : …….. Ville : ……
N° téléphone : ……	N° téléphone : ……
N° portable : ……..	N° portable :……
Profession : ……	Profession : ……

Composition de la famille

Frères et sœurs du même foyer scolarisés en 2024-2025

Nom	Prénom	Date de Naissance	Classe	Nom de l'établissement
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....

Autres personnes à contacter en cas d'urgence : ……Tél : ……....
…..……..Tél : ……....

Je soussigné(e) **: père – mère – tuteur (entourer)** atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements pour l'inscription de mon enfant.	Date : Nom et Prénom : Signature :

Avis du chef d'établissement
Favorable Défavorable
(rayer les mentions inutiles)

Date :
Signature :

Décision du Maire de Saint-Avé
Favorable Défavorable
(rayer les mentions inutiles)
L'enfant sera inscrit à l'école :
Date :
Signature :

INSCRIPTIONS SCOLAIRES :

Pour les écoles primaires publiques, l'affectation d'un enfant se fait en fonction de son adresse de résidence, sur la base d'une carte des périmètres scolaires votée au conseil municipal.

CONCERNENT :

- Les enfants ayant atteint l'âge d'entrer en petite section : enfants nés en 2022 ou enfants nés en 2023 sous réserve d'avoir 2 ans le jour de la rentrée et en fonction des places disponibles.
- Les nouveaux arrivants sur la commune.

LA PROCEDURE D'INSCRIPTION SCOLAIRE COMPORTE DEUX VOLETS DISTINCTS :

1. L'inscription administrative est d'abord assurée par l'Espace Famille en mairie, qui délivre une fiche d'inscription affectant l'enfant à son école de secteur.
L'Espace Famille est ouvert les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30, les mercredis de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les samedis 08h30 à 12h00 => 02.97.60.60.75 / espace.famille@saint-ave.fr

2. Le formulaire délivré par l'Espace Famille vous permet de prendre contact avec l'établissement dont vous dépendez géographiquement :

- Groupe scolaire Anita Conti => Madame LEMENNICIER : 02.97.44.40.90 / ec.0561788p@ac-rennes.fr
- Groupe scolaire Julie Daubié => Madame BAUMEL : 02.97.60.70.90 / ec.0560444d@ac-rennes.fr

Le chef d'établissement émet un avis, puis votre dossier est retourné en Mairie.

3. L'admission définitive est ensuite émise par la Mairie, qui rend réponse à la famille.

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR TOUTE INSCRIPTION (tout dossier incomplet ne pourra être instruit) :

La demande d'inscription ne pourra être effectuée que si toutes les pièces listées ci-dessous sont jointes à la présente fiche :

- Fiche d'inscription scolaire complétée
- Livret de famille (pages enfant(s) et parent(s)) ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Justificatif de domicile datant de moins de trois mois (quittance EDF, GDF, eau, avis d'imposition)
- Carnet de santé. Pour l'entrée à l'école, les vaccinations obligatoires sont (sauf contre-indication médicale) : le D.T.-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. Huit vaccins sont désormais obligatoires pour les enfants nés après le 1er janvier 2018 (Coqueluche, Haemophilus influenzae b, Hépatite B, Méningocoque C, Pneumocoque, Rougeole, Oreillons, Rubéole)
- Certificat de radiation si l'enfant est déjà scolarisé dans un autre établissement scolaire
- En cas de divorce ou de séparation des parents : photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant

ENSEIGNEMENT BILINGUE FRANÇAIS-BRETON DANS LES ECOLES :

Avec le soutien de la commune de Saint-Avé, une filière bilingue breton-français existe depuis 2005 au groupe scolaire Julie Daubié pour les élèves de maternelle jusqu'au 3e cycle élémentaire. Les classes bilingues ne sont pas soumises au périmètre scolaire.

DEROGATIONS SCOLAIRES :

Les formulaires de demande de dérogation sont à retirer en Mairie, auprès de l'Espace Famille, ou sur le site Internet de la commune. Les cas soumis à dérogation sont listés dans le formulaire. Toutes les demandes sont étudiées au cas par cas par l'élue en charge des affaires scolaires et soumises à la signature du Maire pour validation définitive.
Dans le cas d'une inscription en filière bilingue (français/breton ou « anglais plus »), la dérogation est de droit.

Les dérogations internes : elles relèvent d'une procédure exceptionnelle destinée à formuler une demande de changement de périmètre scolaire justifiée exclusivement par des contraintes particulières, dans la limite des places disponibles. La demande est étudiée et soumise à la signature du Maire pour validation définitive.

Les dérogations extérieures : elles concernent les demandes de dérogation pour la scolarisation dans la ville de Saint-Avé d'un enfant venant d'une commune extérieure. Après avis du Maire de la commune d'origine et de la direction de l'école, la demande est étudiée et soumise à la signature du Maire pour validation définitive.

Les dérogations pour une demande de scolarisation d'un enfant avéen dans une commune extérieure : le formulaire est à retirer dans la commune concernée. La décision est soumise à l'accord du Maire de la commune de Saint-Avé.